



PAUL HÉRAUD

RÉUSSIR EN LYCÉE PRO

25, rue de Bonne – 05000 GAP

Tél. : 04 92 53 74 84

<https://www.atrrium-sud.fr/web/lp-paul-heraud-050001/>

Courriel : ce.0050008g@ac-aix-marseille.fr

ORGANISATION DES INSCRIPTIONS - ANNEE 2022/2023

Les résultats d'affectation seront affichés le vendredi 1^{er} juillet après-midi dans les collèges.

Tous les élèves affectés devront réaliser leur inscription pour le **7 juillet 2022**. Si l'élève renonce à son affectation, le représentant légal informe l'établissement d'affectation par écrit dans **les plus brefs délais** (mail, courrier), au-delà du 8 juillet la place réservée sera de fait libérée et déclarée vacante

Modalité d'inscription :

- Vous trouverez, ci-joint, le dossier à télécharger..
- Le dossier complet avec les pièces demandées devra être rapporté au lycée aux jours et heures indiquées ci-dessous.
- Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier, il pourra être renseigné intégralement sur place.

Les inscriptions en 1^{er} année de CAP, 2nde Bac Pro et CAP- CR se feront au lycée professionnel Paul Héraud :

Le lundi 4 juillet de 14h00 à 18h00
Le mardi 5 juillet de 8h00 à 17h00
Le mercredi 6 juillet de 7h30 à 11h30
Le jeudi 7 juillet de 8h00 à 12h00

① Aucune photocopie ne sera faite sur place

La présence de l'élève et d'un responsable légal est obligatoire

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- EXEAT de l'établissement d'origine (certificat de sortie)
- RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE COMPLET
- EXTRAIT DU JUGEMENT DE DIVORCE PRÉCISANT LES RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ÉLÈVE
- PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTÉ
- PHOTOCOPIE DU PAP OU DU PAI SANTÉ OU DU PPS, si l'élève en bénéficie.
- PHOTOCOPIE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (RECTO-VERSO) EN COURS DE VALIDITÉ
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT (POUR LES ÉLÈVES DE L'ÂGE DE 16 ANS)
- PHOTOCOPIE DE PARTICIPATION À LA JOURNÉE D'APPEL (POUR LES ÉLÈVES DE 18 ANS ET PLUS)
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION « SAVOIR NAGER » DÉLIVRÉ AU COLLÈGE
- 4 PHOTOS D'IDENTITÉ RÉCENTES (nom, prénom, classe portés au dos)
- ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE 2022-2023
- UN CHEQUE DE 10 €** à l'ordre de « maison des lycéens » à titre d'adhésion volontaire à la Maison des Lycéens de Paul Héraud (achats pour les salles de détente, pour le fonctionnement des clubs, l'accès aux babyfoots, à la salle télé et salle multimédia).

Pour les élèves internes :

UN CHEQUE DE 30 € - à l'ordre de l'agent comptable du lycée P. HERAUD – sera demandé en septembre pour la clef de la chambre (chèque restitué en fin année en échange de la clef).

Pour les élèves DP et Internes :

Pour les familles qui souhaitent adhérer aux prélèvements automatiques le formulaire SEPA joint est à renseigner. Les modalités de règlement du service de restauration et d'hébergement **resteront en vigueur jusqu'à la fin de la scolarité au lycée**. En cas de changement prévenir obligatoirement le service intendance.

● Un cadenas personnel sera, par ailleurs, indispensable pour les élèves utilisant les vestiaires « ateliers ».

A compter du 25 août 2022, sur le site internet de l'établissement (<https://www.atrium-sud.fr/web/lp-paul-heraud-050001/>) vous pourrez consulter toutes les informations concernant la rentrée 2022.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Le Proviseur

Isabelle HERVET-BILELLO

